



## Un taux de pauvreté régional relativement faible, des disparités territoriales

**D**ans les Pays de la Loire, la pauvreté est moins marquée que dans les autres régions de France métropolitaine. Néanmoins, 383 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté dans la région. Le revenu disponible peut être décomposé et observé localement, mettant en relief les particularités territoriales. Dans la région, la part des minima sociaux dans le revenu disponible est moindre, conséquence d'une pauvreté relativement plus faible. *A contrario*, les prestations familiales contribuent plus fortement au revenu, les Pays de la Loire ayant une forte proportion de familles nombreuses. La région connaît moins d'inégalités de revenus que les autres mais des disparités existent entre ses territoires : le taux de pauvreté varie de 9,7 % à 12,8 % entre les cinq départements. À l'échelle des aires urbaines, les plus grandes sont plus riches mais connaissent de plus fortes inégalités de revenus internes et le taux de pauvreté y est plus élevé. Les villes-centres des grands pôles sont elles-mêmes pleines de contrastes : les plus hauts revenus y côtoient les plus bas, la part d'imposition y est la plus forte tout comme la part des prestations sociales.

Marianne Borzic, Adeline Clause, Insee

FiLoSoFi est une nouvelle source de données issue du rapprochement des fichiers fiscaux et des données sur les prestations sociales (*sources*) ; elle permet de connaître l'ensemble des revenus d'un ménage à un niveau localisé. Cette base de données offre des indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté jusqu'à l'échelon communal et permet ainsi une lecture territoriale fine. Combinée à des caractéristiques sociodémographiques, elle permet d'approfondir la connaissance des territoires.

### Une pauvreté et des inégalités moins marquées dans les Pays de la Loire

En 2012, dans les Pays de la Loire, 383 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*), c'est-à-dire avec un revenu disponible annuel inférieur à 11 870 euros. Ainsi, 10,7 % de la population régionale est considérée comme pauvre, contre 14,3 % en France métropolitaine. Les Pays de la Loire

sont la 2<sup>e</sup> région la moins touchée par la pauvreté, juste derrière la Bretagne. *A contrario*, la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais sont les plus fortement impactés, avec des taux de pauvreté respectifs de 20,4 %, 19,8 % et 19,3 %.

L'intensité de la pauvreté (*définitions*) dans les Pays de la Loire est aussi nettement plus faible qu'ailleurs : le niveau de vie (*définitions*) des personnes pauvres est plus proche du seuil de pauvreté.

Le niveau de vie médian dans la région est légèrement en dessous de celui de l'échelle nationale : la moitié de la population vit avec un revenu annuel inférieur à 19 490 euros contre 19 790 euros en France métropolitaine. Par ailleurs, dans les Pays de la Loire, comme en Bretagne, les 10 % les plus pauvres ont un revenu disponible (D1) supérieur aux 10 % les plus pauvres de France métropolitaine. À l'inverse, le revenu des 10 % les plus riches (D9) dans les Pays de la Loire fait

### 1 Un taux de pauvreté et des inégalités plus faibles dans les Pays de la Loire

Niveau de vie médian, pauvreté et inégalités dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine en 2012

	Pays de la Loire	France métropolitaine
Niveau de vie médian	19 490 €	19 790 €
Taux de pauvreté	10,7 %	14,3 %*
Intensité de pauvreté	0,18	0,21
D1	11 650 €	10 500 €
D9	33 100 €	37 230 €
D9/D1	2,8	3,5

\* Le taux de pauvreté en France métropolitaine est de 13,9 % selon l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui reste la source de référence pour les indicateurs nationaux de niveau de vie et de pauvreté.  
Note : D1 est le 1<sup>er</sup> décile du niveau de vie, D9 le 9<sup>e</sup> décile.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

partie des plus bas parmi l'ensemble des régions, avec ceux du Nord-Pas-de-Calais et de la Basse-Normandie. Ainsi, les plus pauvres étant un peu plus aisés qu'ailleurs et inversement les plus aisés un peu moins riches, les écarts de revenus sont moindres dans la région, et donc les inégalités plus faibles. Le rapport interdécile (D9/D1) qui mesure les inégalités est de 2,8 dans les Pays de la Loire, bien en dessous de l'écart mesuré en France métropolitaine de 3,5 (figure 1).

### Une structure du revenu proche du niveau national sauf pour l'imposition

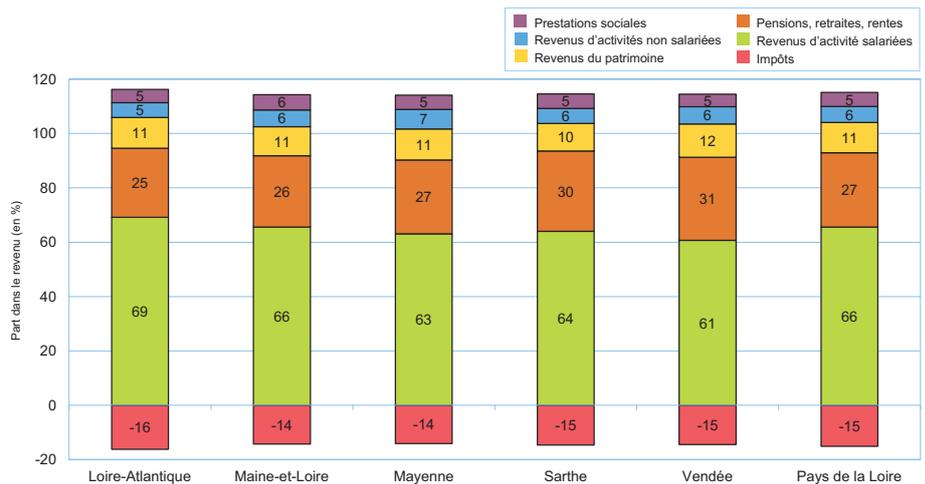
Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités salariées (y compris les indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus d'activités non salariées et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, sont déduits les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Au premier niveau, la décomposition des revenus des ménages fiscaux de la région est similaire à celle des ménages de France métropolitaine. Les revenus d'activités salariées représentent les deux tiers des revenus ; la part des retraites s'élève à 27 % (26 % en France métropolitaine) et la part des revenus du patrimoine à 11 % (12 % en France métropolitaine). Tout comme au niveau national, 6 % des revenus proviennent de revenus d'activités non salariées et 5 % des prestations sociales. Seule la part d'imposition diffère : 15 % dans les Pays de la Loire contre 17 % en France métropolitaine. Cet écart s'explique par des hauts revenus moins importants, et donc une imposition moindre comme c'est le cas aussi en Bretagne, Franche-Comté ou Basse-Normandie.

### Davantage de prestations familiales et moins de minima sociaux

À un second niveau, les prestations sociales peuvent être décomposées entre prestations familiales, minima sociaux (définitions) et prestations logement. Dans la région, la

## 2 Des disparités d'origine des ressources entre les cinq départements de la région

Décomposition du revenu par département (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

part des prestations familiales (aides versées par la Caisse des allocations familiales pour l'éducation des enfants) est plus élevée qu'au niveau national : 2,6 % contre 2,2 %. Les Pays de la Loire sont en effet la 3<sup>e</sup> région métropolitaine comptant la plus forte proportion de familles nombreuses (23 %). En revanche, la part des minima sociaux est inférieure dans la région, le taux de pauvreté y étant plus faible : 1,1 % des revenus proviennent de la CAF qui verse un revenu minimal à une personne ou une famille, contre 1,4 % en France métropolitaine. La part des prestations logement est similaire (1,3 %) à celle de la France métropolitaine.

### Les couples avec enfants : les plus nombreux concernés par la pauvreté

Les couples avec enfant(s), qui représentent la moitié de la population, ont un taux de pauvreté de 9 % dans les Pays de la Loire, inférieur de 4 points à la moyenne métropolitaine. Ils représentent néanmoins 42 % de la population pauvre, c'est-à-dire 160 000 personnes. Comme au niveau national, les familles monoparentales sont les ménages les plus exposés à la pauvreté dans la région : 30 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté dans les Pays de la Loire, soit 91 000 personnes.

### Les jeunes moins exposés à la pauvreté dans les Pays de la Loire

Dans la région, les moins de 30 ans ont un taux de pauvreté inférieur à celui de leurs homologues de France métropolitaine (respectivement 17 % et 22 %). Jeunes étudiants ou à la recherche d'un emploi, ils sont plus exposés à la précarité que leurs aînés, mais de manière moins marquée dans la région, où leur insertion professionnelle est plus précoce et meilleure. Au-delà de 30 ans, plus la tranche d'âge est élevée, moins les ménages sont pauvres et les écarts entre les Pays de la Loire et la France métropolitaine se resserrent. Le niveau de vie médian le plus élevé est observé entre 50 et 59 ans : les revenus sont les plus forts avant la retraite et les enfants ont quitté le foyer.

### Des départements diversement impactés par la pauvreté

Si les Pays de la Loire ont un des plus faibles taux de pauvreté et connaissent moins d'inégalités de revenus que les autres régions, des disparités existent cependant entre les départements. En Loire-Atlantique, la moitié de la population dispose d'un revenu disponible supérieur à 20 400 euros par an. Dans les quatre autres départements, le revenu disponible médian est inférieur ou égal à 19 200 euros.

## 3 De plus fortes inégalités de revenus dans les grands pôles urbains

Niveau de vie médian, pauvreté et inégalités selon la catégorie de commune dans les Pays de la Loire

Catégorie de communes	Population des ménages fiscaux	Répartition de la population (%)	Niveau de vie médian (€)	Taux de pauvreté (%)	D1 (€)	D9 (€)	D9/D1
Grands pôles urbains	1 482 064	41	20 070	12,5	11 040	36 270	3,3
Couronne des grands pôles urbains	945 833	26	19 930	7,6	12 670	31 640	2,5
Communes multipolarisées des grands pôles urbains	261 107	7	18 760	10,2	11 800	29 290	2,5
Moyens pôles urbains	148 593	4	19 530	10,5	11 700	33 800	2,9
Couronne des moyens pôles urbains	38 061	1	18 570	9,8	11 920	28 840	2,4
Petits pôles urbains	207 081	6	18 410	11,3	11 500	29 870	2,6
Couronne des petits pôles urbains	3 198	0	18 840	8,6	12 280	29 810	2,4
Autres communes multipolarisées	388 944	11	18 380	11,0	11 590	28 480	2,5
Communes isolées hors influence des pôles	104 819	3	18 040	13,3	10 930	29 760	2,7
<b>Pays de la Loire</b>	<b>3 579 699</b>	<b>100</b>	<b>19 490</b>	<b>10,7</b>	<b>11 650</b>	<b>33 100</b>	<b>2,8</b>

Note : D1 est le 1<sup>er</sup> décile du niveau de vie, D9 le 9<sup>e</sup> décile.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

#### 4 Moins d'inégalités en couronne des grands pôles

Niveau de vie médian, pauvreté et inégalités dans les grandes aires urbaines des Pays de la Loire

Aire urbaine	Niveau de vie médian (€)			Inégalités D9/D1			Taux de pauvreté (%)		
	Centre	Banlieue	Couronne	Centre	Banlieue	Couronne	Centre	Banlieue	Couronne
Nantes	20 410	21 800	20 420	3,9	2,8	2,5	15,0	7,2	7,0
Angers	18 370	20 970	19 930	3,7	3,0	2,6	18,1	8,6	7,8
Le Mans	18 670	20 560	19 890	3,6	2,9	2,5	18,3	10,4	8,2
Saint-Nazaire	18 760	20 950	19 550	3,1	3,2	2,5	14,3	8,4	8,1
Laval	18 520	21 360	20 010	3,5	2,7	2,4	16,9	5,0	6,2
La Roche-sur-Yon*		19 130	20 062		2,7	2,4	10,1		6,9
Cholet	18 850	20 728	19 221	3,0	2,6	2,3	13,3	7,0	6,9

\* La Roche-sur-Yon est une grande aire urbaine atypique avec une ville-centre et une couronne, sans banlieue.

Champ : grandes aires urbaines de plus de 100 000 habitants en 2012.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

C'est en Loire-Atlantique et en Vendée que les taux de pauvreté sont les plus faibles, respectivement 9,7 % et 10 %. Néanmoins, la composition du revenu dans ces deux départements diffère. En Loire-Atlantique, la part des revenus d'activités salariées est la plus forte, avec 69 % pour une moyenne régionale de 66 % (figure 2) et la part des retraites est la plus faible (25 %). Les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire attirent particulièrement les actifs. De ce fait, la part des impôts sur le revenu est plus élevée dans ce département (16 % pour une moyenne régionale de 15 %). En Vendée, à l'inverse, la part des revenus d'activités salariées dans le revenu disponible est la plus faible (61 %) et la part des retraites y est en revanche plus élevée (31 % pour 27 % en moyenne). La Vendée est en effet un département attractif pour les retraités. Ces différences de structure du revenu disponible entre la Vendée et la Loire-Atlantique engendrent des différences d'inégalités de revenu : la Vendée a le taux d'inégalités (D9/D1) le plus faible de la région et la Loire-Atlantique le plus élevé. Les ménages vendéens ont donc moins recours aux prestations sociales et les minima sociaux contribuent pour seulement 0,9 % du revenu contre 1,2 % en Loire-Atlantique.

Au sein de la région, c'est dans la Sarthe que le taux de pauvreté est le plus élevé et que les bas revenus sont les plus faibles. Le département compte 12,8 % de personnes pauvres, niveau tout de même inférieur de 1,5 point au taux national. Pour les ménages sarthois, la part des revenus d'activités salariées est inférieure de 2 points à la moyenne régionale, la part des retraites supérieure de 3 points et la part des revenus du patrimoine inférieure de 1 point. Les prestations logement constituent une part plus importante du revenu dans la Sarthe qu'au niveau régional.

Enfin, le Maine-et-Loire et la Mayenne affichent un taux de pauvreté de 11,2 %. En Mayenne, la part des revenus issue des activités salariées est plus faible, entraînant une part d'imposition plus basse par rapport à la moyenne régionale. En Maine-et-Loire, la part des prestations sociales est plus élevée avec 6 % pour une moyenne régionale de 5 %. Les prestations familiales et les prestations logement contribuent plus au revenu que dans les autres départements.

#### Un niveau de vie plus élevé dans les grandes aires urbaines ...

Dans la région, comme en France métropolitaine, la géographie des revenus est très liée à l'aire d'influence des villes. Les grandes aires urbaines, composées des grands pôles urbains et de leur couronne, regroupent les deux tiers de la population des Pays de la Loire. Le niveau de vie médian y est plus élevé que dans les autres types de territoires (figure 3) et il culmine à 20 900 euros dans l'aire urbaine de Nantes. Le taux de pauvreté y est faible, 9,5 %, par rapport aux autres grandes aires urbaines de taille similaire en France métropolitaine. Nice affiche par exemple un taux de pauvreté de 15,3 % ; seule l'aire urbaine de Rennes a un taux de pauvreté comparable. L'intensité de la pauvreté est également moins forte dans l'aire urbaine de Nantes. Dans les grandes aires urbaines de la Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Angers, Laval et du Mans, la population a un revenu médian supérieur au niveau régional de 19 500 euros. À Saint-Nazaire, les disparités de niveau de vie (D9/D1) sont moins importantes que dans les aires urbaines françaises comparables, en lien avec la part élevée des pensions de retraites dans le revenu. Enfin, dans la grande aire urbaine de Cholet, le revenu annuel médian (19 100 euros) est inférieur au niveau régional mais le taux de pauvreté et son intensité y sont faibles.

Plus la taille de l'aire urbaine se réduit, plus le niveau de vie médian diminue : dans les moyennes aires, il est inférieur à celui des grandes aires urbaines. De même, la population des petites aires a un niveau de vie médian inférieur à celle des moyennes aires. Dans les petites et moyennes aires, les plus hauts revenus médians se situent le plus souvent sur le littoral avec l'aire urbaine de Pornic (21 600 euros), Saint-Brévin-les-Pins (20 600 euros), Saint-Hilaire-de-Riez (20 000 euros). Ce sont les communes isolées qui affichent le revenu médian le plus faible et le taux de pauvreté le plus élevé : seule la moitié des revenus provient des activités salariées et 37 % des pensions de retraites. L'imposition y est inférieure de 2 points à la moyenne régionale et les prestations sociales légèrement moins élevées que la moyenne. Les inégalités sont plus faibles que dans la région mais la pauvreté y est plus importante.

#### ... de fortes disparités en leur sein

Les grandes aires urbaines comprennent un pôle urbain, composé d'une ville-centre et de sa banlieue, et d'une couronne autour du pôle. Les villes-centres correspondent aux communes les plus peuplées d'un pôle urbain, les autres communes constituant la banlieue.

En France métropolitaine, dans plus de 90 % des grandes aires urbaines, les revenus médians sont plus faibles dans la ville-centre que dans la banlieue ou la couronne. Les deux principales aires urbaines, Paris et Lyon, font exception : les revenus y sont plus élevés dans le centre du pôle, qui ne concentre qu'une faible partie des populations les plus pauvres.

Dans les Pays de la Loire, les écarts de revenus entre la ville-centre, la banlieue et la couronne sont importants pour les aires urbaines d'Angers, du Mans, de Saint-Nazaire et de Laval (figure 4). Dans l'aire urbaine de Nantes, les écarts sont moindres entre le centre et la banlieue et inexistant entre le centre et la couronne.

Le niveau de vie médian en banlieue est plus élevé qu'en couronne pour toutes les grandes aires de plus de 100 000 habitants des Pays de la Loire, mais les inégalités et le taux de pauvreté sont plus faibles en couronne. La part des revenus d'activités salariées est plus élevée dans les couronnes que dans les pôles. La part des prestations familiales est également plus élevée dans les couronnes des grands et moyens pôles et les communes multipolarisées, c'est-à-dire là où s'installent les familles.

#### Des inégalités et une pauvreté plus importantes dans les villes-centres

Les grands pôles concentrent une proportion élevée de cadres, travaillant en particulier dans les activités à forte valeur ajoutée. Ils abritent également la majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Par conséquent, les contrastes sociaux y sont plus marqués qu'ailleurs, en particulier au sein des villes-centres.

Dans la région, les inégalités de niveau de vie (D9/D1) sont les plus fortes dans la ville-centre de Nantes. La décomposition du revenu permet d'observer ces contrastes. Pour les Nantais, les prestations sociales représentent 6,1 % du revenu, 2 points au-dessus de la part en banlieue. Ce sont les minima sociaux et les prestations logement qui sont

## Sources

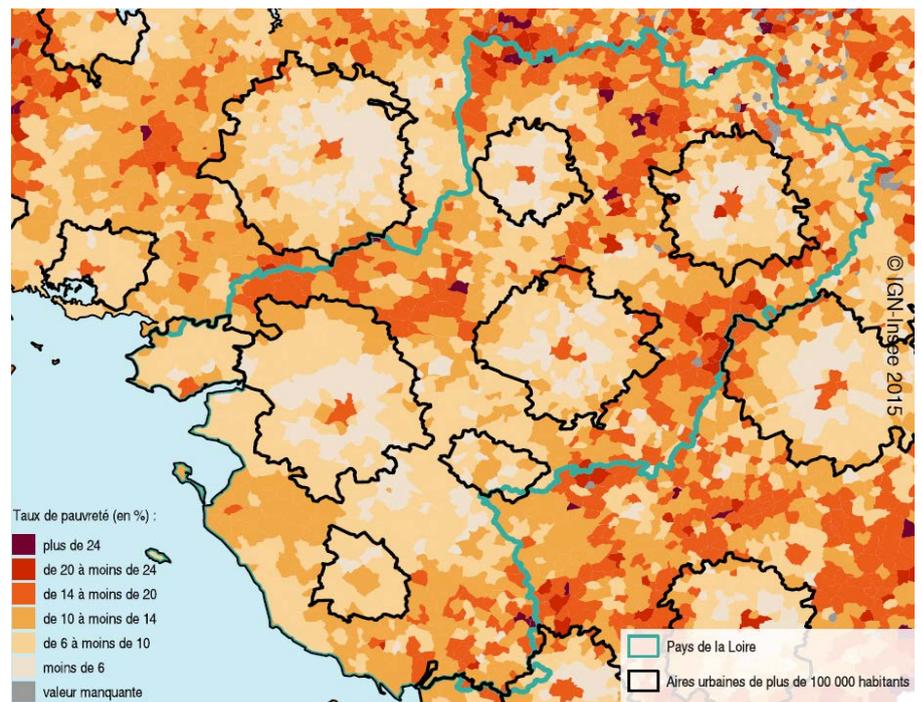
Les statistiques présentées ici sont tirées du Fichier Localisé Social et Fiscal (FILOSoFi) de 2012, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraites...).

Au niveau national, le dispositif ERFIS (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

## 5 Une pauvreté au niveau communal très contrastée dans la région

Carte du taux de pauvreté communal en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

plus élevés et qui indiquent une pauvreté certaine dans la ville de Nantes. Mais c'est aussi dans cette commune que les plus hauts revenus sont observés, que la part des impôts est la plus forte (18 %) et que les revenus du patrimoine sont les plus élevés. Les inégalités de revenu disponible (D9/D1) sont aussi très marquées dans les villes d'Angers, du Mans et de Laval. Le taux de pauvreté atteint 18 % à

Angers et au Mans, entre 8 et 10 points de plus qu'en banlieue et couronne. Saint-Nazaire fait figure d'exception car les inégalités sont plus faibles dans la ville-centre qu'en banlieue et l'aire urbaine détient le plus faible taux de pauvreté en ville-centre après Cholet.

Dans les Pays de la Loire, la part des prestations sociales dans le revenu est plus élevée dans

toutes les villes-centres de ces grandes aires urbaines, et notamment la part des minima sociaux et la part des prestations logement qui sont doublées voire triplées par rapport à celles observées en banlieue et couronne. Le versement de ces prestations sociales, de même que le paiement des impôts, contribuent très fortement à la diminution des inégalités (D9/D1) au sein des villes-centres. Avant imposition et redistribution, les rapports interdécales sont en effet nettement plus élevés qu'après transferts. ■

## Définitions

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'Unité de Consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence suivante : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou **niveau de vie médian**) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian calculé sur la France métropolitaine. Le seuil de pauvreté est de 11 870 euros par an en 2012.

L'**intensité de la pauvreté** mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. L'indicateur d'intensité de la pauvreté se calcule de la façon suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Les **minima sociaux** sont les aides versées par la CAF pour assurer un revenu minimal à une personne (ou une famille) en situation de précarité : Revenu de solidarité active (RSA), Allocation de parent isolé (API), Allocation adulte handicapés (AAH), minimum vieillesse, etc.

## Pour en savoir plus :

- Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., *Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains*, Insee Première, n°1552, juin 2015.
- Floch J.-M., *Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines*, Insee Références « France portrait social », édition 2014, novembre 2014.
- Clause A., *Des grandes aires urbaines plus riches mais de fortes disparités en leur sein*, Insee Flash Pays de la Loire, n°11, novembre 2014.
- Bonnefoy V., Gicquaud N., *Pauvreté dans les Pays de la Loire : la crise accentue les inégalités sociales et territoriales*, Insee Pays de la Loire, Etudes, n°136, juin 2014.

Insee des Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :  
Jean-Paul Faur  
Rédacteur en chef :  
Sylvain Duverne  
Bureau de presse :  
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689  
© INSEE Pays de la Loire  
Juin 2015

